

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

12.07.2018

Dossier complet le :

05.09.2018

N° d'enregistrement :

2018-3349

#### 1. Intitulé du projet

Aménagement de la Place du Vendée Globe située au Sables d'Olonne

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Les Sables d'Olonne Agglomération

Nom, prénom et qualité de la personne

Mr Yannick MOREAU

habilitée à représenter la personne morale

Président des Sables d'Olonne Agglomération

RCS / SIRET

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 | 0 | 0 | 0 | 7 | 1 | 1 | 6 | 5 | 0 | 0 | 0 | 1 | 9 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

Forme juridique

Communauté d'Agglomération

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie  | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))                                  |
|--|---|
| 9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales                      | b) Construction de ports et d'installation portuaires, y compris de ports de pêche<br>=> Le projet comprend l'installation d'une estacade sur pieux au droit des enrochements situés le long du port. |
| 41. Aires de stationnement ouvertes au public, [...]                       | a) Aire de stationnement ouverte au public de 50 unités et plus<br>=> Le projet prévoit une zone de stationnement de 97 places  |
| 44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés | d) Autres équipements [...] susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes<br>=> Le projet vise à accueillir du public lors de grandes manifestations (Vendée Globe)                                |

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La place du Vendée Globe sera réorganisée en 4 zones (secteur de stationnement, secteur de déambulation, liaison piétonne vers le ponton d'honneur et estacade piétonne en bois). Cette organisation, en mode permanent, sera différente en mode événementiel. Les zones 1, 2 et 3 seront mobilisées ou non en fonction de l'importance de l'événement.

Le projet consiste en la valorisation de la place notamment par la réhabilitation des sols qui seront adaptés à l'usage voulu. En outre, les réseaux seront repris ou créés et du mobilier urbain sera implanté.

## 4.2 Objectifs du projet

La place du Vendée Globe, de par sa surface et sa situation par rapport au port, est le lieu idéal pour accueillir des manifestations de moyenne et grande envergure. Lors des manifestations, souvent sportives, la place est facilement modulable pour accueillir des structures temporaires.

Actuellement, la place a deux fonctionnements : le fonctionnement permanent et le fonctionnement événementiel.

L'aménagement urbain de la place du Vendée Globe permettra un usage adapté de l'espace en fonction l'occupation attendue, de l'usage permanent sans manifestation ni fréquentation particulière, à l'usage événementiel le plus soutenu (Vendée Globe).

D'un extrême à l'autre des usages, la place du Vendée Globe doit offrir un visage urbain qualitatif ouvert sur la Ville et le port.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

En phase travaux, la place sera interdite d'accès au public.

Il est prévu que soit repris le réseau d'alimentation en eau potable existant et que soit réhabilité le réseau d'assainissement des eaux usées.

Le réseau de collecte des eaux pluviales sera créé et mutualisé avec le réseau du Boulevard de l'Île Vertime. Un traitement qualitatif des eaux avant rejet sera prévu.

Le réseau électrique sera repris et réorganisé pour une meilleure répartition sur la place. Le réseau d'éclairage sera créé en périphérie de la place de manière à ne pas l'encombrer lors des événements.

L'éclairage public permettra d'assurer un niveau d'éclairage suffisant et conforme aux normes tout en s'adaptant à la modularité de l'espace et son inscription dans deux logiques d'éclairage indépendantes :

- L'éclairage public urbain en lien avec l'artère urbaine majeure du boulevard de l'Île Vertime.
- L'éclairage portuaire du bord à quai le long de la façade portuaire du bord à quai le long de la façade Port Olona.

Sur les zones 1, 2 et 3, l'aménagement consistera uniquement à reprendre les réseaux (eau potable, pluvial, assainissement et éclairage), à requalifier les sols, à installer du mobilier urbain et la signalétique. Du fait de l'usage événementiel de la place, le mobilier urbain (assises, jardinières, bornes, racks à vélos, ...) devra pouvoir s'adapter à cet usage. Il sera démontable et déplaçable avec des engins de manutention classiques.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet à l'étude concerne l'aménagement de la Place du Vendée Globe aux Sables d'Olonne prenant place sur le domaine public maritime et le domaine public communal. L'emprise actuelle de l'esplanade est de 11 522 m<sup>2</sup>.

Le projet d'aménagement de la place est le suivant :

- Zone 1 (2800 m<sup>2</sup>) :
  - o Occupation permanente : secteur de stationnement de véhicules légers (environ 100 places)
  - o Occupation événementielle : secteur d'implantation de structures d'exposition (événement de grande jauge)
- Zone 2 (6000 m<sup>2</sup>) :
  - o Occupation permanente : secteur de déambulation
  - o Occupation événementielle : secteur d'implantation de structures d'exposition (événement de moyenne jauge)
- Zone 3 (2300 m<sup>2</sup>) :
  - o Occupation permanente : liaison piétonne préférentielle
  - o Occupation événementielle : secteur d'implantation de structures d'exposition (événement de grande jauge)
- Zone 4 (2200 m<sup>2</sup>) : sur cette zone sera créée une estacade bois sur pieux sur la digue en enrochement existante, quel que soit le fonctionnement de la place, ce secteur sera dédié uniquement aux piétons.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Au titre du Code de l'Environnement

o Rubrique Loi sur l'Eau (R.124-1 du Code de l'Environnement)

Le projet concerne la réalisation de travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin d'un montant supérieur à 1,9 M€ (Rubrique 4.1.2.0) => Le projet est soumis à demande d'autorisation.

o

- Au titre du Code de l'Urbanisme

Les travaux concerne la réalisation d'affouillement et exhaussement du sol d'une profondeur ou d'une hauteur excédant 2 m et qui portent sur une superficie supérieur à 100 m<sup>2</sup> mais inférieure à 2 ha => Le projet est soumis à déclaration préalable.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques  | Valeur(s)             |
|---|-----------------------|
| Emprise totale du projet :  | 13 300 m <sup>2</sup> |
| Zone 1 : zone de stationnement en occupation peu dense de l'espace  | 2800 m <sup>2</sup>   |
| Zone 2 : zone aménagée pour accueillir des manifestations de jauge moyenne importance                       | 6000 m <sup>2</sup>   |
| Zone 3 : zone aménagée pour valoriser à l'accès de la ville vers la façade portuaire et le ponton d'honneur | 2300 m <sup>2</sup>   |
| Zone 4 : estacade sur pieux créée sur la digue en enrochement existante                                     | 2200 m <sup>2</sup>   |

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Place du Vendée Globe  
85 100 Les Sables d'Olonne

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 4 6 ° 3 0 ' 0 9 " 9 1 N Lat. 0 1 ° 4 7 ' 1 7 " 8 3 0

Point d'arrivée : Long. 4 6 ° 3 0 ' 1 6 " 1 9 N Lat. 0 1 ° 4 7 ' 2 1 " 9 3 0

Communes traversées :  
Les Sables d'Olonne

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?   |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La ZNIEFF 2 "Dunes, forêt, marais et coteaux du Pays d'Olonne" se situe à 165 m de la zone de projet.<br>La ZNIEFF 1 "Marais sablais" se situe à 1,4 km de la zone de projet.<br>La ZNIEFF 1 "Forêt et dunes de la vieille Garenne à la Paracou" se situe à 712 m de la zone de projet. |
| En zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La zone d'étude se situe en bordure du port à environ 0,8 km de la côte à vol d'oiseau  |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement a été arrêté par arrêté préfectoral le 19 mars 2001.  |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Il n'existe pas de zone humide au droit de la zone de projet.   |

|  |                                     |  |
|--|-------------------------------------|--|
| <p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p> | <input type="checkbox"/>            | <p>Un PPRL a été approuvé en septembre 2016 par arrêté préfectoral. Cet arrêté a ensuite été annulé par le tribunal administratif en mai 2018. Des cartes d'aléa sont cependant disponibles : aléa actuel et aléa 2100 prenant en compte le réchauffement climatique et la montée du niveau de la mer. Sur la zone d'étude, l'aléa est faible voire nul. L'aléa 2100 est faible à moyen.</p> |
| <p>Le projet ne prend pas place sur un site potentiellement pollué ou pollué.</p>  |                                     |  |
| <p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/>  |
| <p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/>  |
| <p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/>  |
| <p>Dans un site inscrit ?</p>  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/>  |
| <p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>   | <p><b>Oui</b></p>                   | <p><b>Non</b></p>  |
| <p>D'un site Natura 2000 ?</p>   | <input checked="" type="checkbox"/> | <p><b>Lequel et à quelle distance ?</b></p> <p>La zone d'étude se situe à environ 630 m de la ZSC et ZPS "Dunes, forêt et marais d'Olonne".<br/>La ZPS "Secteur marin de l'île d'Yeu jusqu'au continent" se situe à 2 km via le chenal.</p>  |
| <p>D'un site classé ?</p>  | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>La zone d'étude se situe à 1,6 km du site classé "Forêt d'Olonne et Havre de la Gachère"</p>  |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles  | Oui                      | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br><i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>  |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| <p>Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br/>Si oui, dans quel milieu ?</p>   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <p>Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?</p>  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Ressources</b>  |                          |                                     |  |
| <p>Est-il excédentaire en matériaux ?</p>  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <p>Est-il déficitaire en matériaux ?<br/>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?</p>  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <p>Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?</p>   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Il s'agit d'une place bitumée. La flore y est quasi-inexistante et la faune y est commune (cortège d'oiseaux commun dans l'alignement de peuplier le long du Boulevard de l'île Vertime).</p>   |
| <p><b>Milieu naturel</b><br/>Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Il n'existe pas de lien direct entre le site Natura 2000 "Dunes, forêts et marais d'Olonne" et la zone de projet. Le seul lien est hydraulique, toutefois la zone d'étude se situe en aval du site Natura 2000 et la connexion entre le marais d'Olonne et le Port est dégradée en raison d'un ouvrage de gestion des eaux (Ecluse de la rocade). La ZPS "Secteur marin de l'île d'Yeu jusqu'au continent" se situe en aval. Le lien entre le site et le projet est uniquement hydraulique. Seule la mise en place de pieux dans les enrochements existants sont susceptibles d'être nuisibles à l'environnement. Toutefois, les nuisances seront limitées dans le temps et, au vu de l'activité portuaire, ne devrait pas avoir de répercussions sur le milieu marin situé à 2 km via le chenal.</p> |

|                  |  |                                     |                                     |  |
|------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
|                  | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | Est-il concerné par des risques technologiques ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Risques</b>   | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La zone d'étude se situe en partie en zone d'aléa inondation faible et l'aléa 2100 y est faible à moyen. Toutefois, le projet ne sera pas susceptible d'augmenter l'exposition au risque.  |
|                  | Engendre-t-il des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | Engendre-t-il des déplacements/des trafics   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le site est une place au double fonctionnement. La fréquentation en mode permanent y est relativement faible et diluée. En fonctionnement événementiel, la fréquentation du site est très importante. Toutefois, les déplacements vers le site se font en grande majorité en mode de déplacement doux en raison de sa proximité avec le centre ville.  |
| <b>Nuisances</b> | Est-il source de bruit ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | En mode événementiel, le site sera générateur de bruit. Néanmoins, le site est localisé entre le Boulevard de l'Île Vertime qui fait l'objet d'un Plan de Prévention des Bruits dans l'Environnement et le port. Les événements prenant place sur la zone d'étude et notamment le Vendée Globe (le plus gros événement) ont déjà eu lieu sur la place. |
|                  | Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |  |

|                  |   |                                     |                                     |   |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
|                  | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                  | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <p>En phase travaux, des nuisances vibratoires pourront se faire ressentir. Ces nuisances seront négligeables du fait de l'aspect temporaire de ces travaux.</p>  |
|                  | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <p>Le site sera équipé d'éclairage en bordure de zone. La zone est actuellement déjà éclairée de nuit. Il s'agira d'une réfection.</p>  |
| <b>Emissions</b> | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                  | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>                          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <p>Le projet générera des rejets d'eaux pluviales. Les eaux seront collectées sur site, passeront par un ouvrage de gestion quantitative et qualitative avant rejet dans le milieu naturel. ces modalités de rejet et de traitement seront définies dans le cadre du Dossier Loi sur l'Eau.</p> |
|                  | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p>  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <p>L'installation de sanitaire sur la place engendrera des effluents. ces effluents seront collectés et acheminés vers la station d'épuration qui dispose d'une capacité suffisante pour traiter ces rejets.</p>  |
|                  | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

|   |   |                          |                                     |  |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
|   | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b> | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Différents phénomènes présentent des risques d'impacts sur le milieu aquatique superficiel :

- o les installations de chantier avec stockage d'engins, d'huiles, de carburants, les rejets d'eaux usées,...
- o l'entraînement des fines dû aux ruissellements des eaux pluviales sur des terrassements non stabilisés,
- o les risques de pollution par des déversements accidentels ou par négligences.

La vérification, l'entretien suivi et régulier du matériel et l'utilisation d'engins en bon état permettront de réduire les risques de pollution par hydrocarbures en phase travaux, bien séparer les différentes eaux des installations de chantier, en cas de fuite de fuel ou d'huile, les matériaux souillés sont évacués vers des décharges agréées, les eaux usées seront évacuées dans les réseaux communaux, les zones de stockage des huiles et hydrocarbures seront rendues étanches et confinées (bac de rétention), les dispositifs de régulation et de traitement prévus seront mis en place dès le début des travaux.

Les vidanges, nettoyages, entretien et ravitaillement des engins devront être réalisés en dehors du site. Ces opérations interviendront avant l'amenée des matériels sur le chantier, sur la plateforme des entreprises qui conduiront les travaux.

Il est à noter le choix d'une estacade sur pieux permettant de réduire considérablement l'impact sur l'environnement par rapport à un quai en dur (solution retenue en premier lieu)

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La place du Vendée Globe s'inscrit dans un contexte très urbain entre le Boulevard de l'Île Vertime et Port Olonna. Il s'agit d'une place bitumée dont l'intérêt écologique est nul. En effet, les espèces y sont communes et sont parfaitement adaptées à la vie urbaine. L'objectif est de valoriser cette place qui fait le lieu des grands événements sablais (Vendée Globe notamment). Le projet permettra de mieux identifier l'usage de cette place et de la rendre plus agréable dans sa configuration permanente : zone de déambulation en partie végétalisée. Le projet prévoit de réhabiliter les réseaux, ce qui permettra de maîtriser les rejets vers le milieu aquatique. Les seules incidences pouvant être générées par le projet sont des éventuelles pollutions accidentelles en phase travaux. Toutefois ce risque est présent pour n'importe quel projet et les mesures prises permettent de réduire ce risque. Au regard de l'absence d'incidence sur l'environnement, une évaluation environnemental ne nous semble pas nécessaire.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.   | <input checked="" type="checkbox"/> |

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet  |
|--|
| Note explicative accompagnant le cas par cas |

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Sables d'Olonne

le

10 juillet 2018

Signature



Pour le Président  
par délégation,  
Le Vice-Président,

**Alain TAUPIN**

